



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



N° d'entreprise : **0426 904 126**

Nom

(en entier) : **BLANCHISSERIE BASSE MEUSE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Fonds des Fourches 15 à 4041 Herstal**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs spéciaux

Extrait du procès-verbal de l'organe d'administration du 29 janvier 2025

Pouvoirs en matière financière et bancaire

Pour faciliter la réalisation de certaines opérations en matière de gestion des ressources humaines de la Société BLANCHISSERIE BASSE MEUSE, le Conseil, à l'unanimité, confère à Madame Valérie MOERENHOUDT, Directrice des Ressources Humaines Belux depuis décembre 2024, agissant séparément, les pouvoirs suivants :

1. Assurer la gestion du personnel de l'ensemble des établissements de la Société, existants et à venir, dans le strict respect de la réglementation du travail et de l'ensemble des dispositions sociales applicables (lois, décrets, arrêtés, conventions et accords collectifs du travail,...).

2. Veiller à l'établissement et au maintien de bonnes relations humaines dans la Société.

3. Embaucher et révoquer le personnel des établissements de la Société à l'exception des postes de cadres dirigeants et fixer leur rémunération dans le cadre des dispositions générales applicables et dans la limite d'un plafond de rémunération brute annuelle de 70.000 € par personne.

4. Assurer les relations avec les représentants du personnel et veiller au strict respect de la réglementation en matière de gestion des institutions représentatives du personnel ; représenter la direction de la Société aux réunions des instances représentatives du personnel (notamment le Conseil d'Entreprise).

5. Assurer la formation et l'adaptabilité du personnel à leurs fonctions.

Il est précisé que l'Administrateur délégué a seul le pouvoir d'embaucher et de révoquer le personnel de direction et/ou dont la rémunération brute annuelle excède 70.000 euros.

Cette délégation est consentie à Madame Valérie MOERENHOUDT, en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines Belux, pour une durée indéterminée à compter de la date du jour et demeurera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été expressément révoquée par le Conseil d'administration et tant que Madame Valérie MOERENHOUDT conservera son poste de Directrice des Ressources Humaines Belux.

Pouvoirs pour formalités

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres prévues par la loi.

Etienne DEMOITIE
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).